



*Communiqué de presse
Paris, le 13 septembre 2018*

**Discours sur l'état de l'Union 2018 :
A travers la création d'un réseau de centres de compétences européen
en cybersécurité, l'ACN salue un pas important vers la recherche d'une
autonomie stratégique européenne**

Le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a placé la souveraineté européenne au cœur de son discours sur l'état de l'Union 2018 et a annoncé la création d'un réseau de centre de compétences nationaux ainsi que la création d'un centre européen de compétences et de recherche en cybersécurité. L'objectif est de mettre en commun des ressources et de l'expertise dans le domaine des technologies de cybersécurité à travers toute l'Europe. Les entreprises de la confiance numérique et de la cybersécurité, représentées en France par l'ACN (Alliance pour la Confiance Numérique) saluent cette initiative et se déclarent prêtes à contribuer activement, tant au niveau national qu'europpéen, à la coordination des efforts de recherche et d'innovation.

Le discours sur l'état de l'Union permet à la Commission européenne, chaque année, de clarifier ses orientations sa vision stratégiques. Cette année, l'accent a plus particulièrement été mis sur la souveraineté européenne, évoquée notamment dans son volet numérique. Le renforcement des capacités européennes en matière de cybersécurité, a été, dans ce contexte, érigé au rang de priorité par Jean-Claude Juncker qui en fait un pilier de la souveraineté européenne numérique.

Constatant l'existence, à travers l'Europe, de très nombreux pôles d'expertises performants et reconnus – la Commission a dénombré plus de 600 pôles d'expertise dont notamment l'ACN en France – la Commission souhaite prolonger les actions déjà initiées en termes de cybersécurité (notamment le projet de règlement « *European Cybersecurity Act* » en cours d'adoption) et faciliter la coordination des actions de ces différents pôles via le fléchage concerté des fonds européens de recherche dédiés à cette thématique. Grâce à cette mutualisation, la Commission espère démultiplier la force de frappe européenne dans les champs de la recherche, de l'innovation concernant les technologies de cybersécurité et ainsi permettre aux entreprises (grands groupes, ETI et start ups) du secteur de figurer parmi les leaders mondiaux du secteur. Pour ce faire, la Commission a dévoilé un projet de règlement visant à créer des centres nationaux coordonnés par un centre européen de compétences en cybersécurité.

Après plusieurs années de sensibilisation sur ce sujet, notamment à travers l'ECSO (European CyberSecurity Organisation) dont l'ACN est membre fondateur, les entreprises du secteur de la confiance numérique se félicitent de voir la cybersécurité émerger enfin parmi les priorités de la Commission européenne et soulignent l'importance d'investir massivement et de manière concertée dans la recherche et l'innovation.

« Dans la confiance et la sécurité numérique, l'excellence reconnue de nos entreprises s'est construite sur des liens étroits et permanents que nous avons su tisser avec le monde de la recherche.

L'innovation est un élément capital pour continuer de capitaliser sur nos atouts. Coordonner nos efforts au niveau européen nous permettra d'être encore plus efficace et de focaliser l'énergie de tous les acteurs sur un certain nombre de technologies prioritaires et de programme de recherche et développement en particulier dans le cadre du programme Horizon Europe qui va succéder à Horizon 2020 et ainsi d'être capables d'assurer notre autonomie stratégique dans le numérique, en limitant les trous dans la raquette et les redondances » indique Jean-Pierre Quémard, Président de l'ACN avant d'ajouter « Les PME et les ETI, grâce à leur agilité et à leur dynamisme, jouent un rôle déterminant dans l'innovation nécessaire à notre secteur pour nous maintenir au top niveau mondial. Il est primordial que cette composante puisse être pleinement intégrée dans les actions de la Commission européenne. Nous avons tous les atouts pour structurer un écosystème de premier ordre dont la mise en œuvre permettra en outre de créer de la richesse et des emplois à forte valeur ajoutée sur nos territoires ».

A propos de l'ACN (www.confiance-numerique.fr) :

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) représente les entreprises (leaders mondiaux, PME, et ETI) du secteur de la confiance numérique notamment celles de la cybersécurité, de l'identité numérique, des communications sécurisées, de la traçabilité / lutte anti-contrefaçon et de la safe city. La France dispose dans ce domaine d'un tissu industriel très performant et d'une excellence internationalement reconnue grâce à des leaders mondiaux, des PME, des ETI et aux différents acteurs dynamiques du secteur. On dénombre environ 850 entreprises réalisant en France près de 9 Milliards d'euros de chiffre d'affaires dans ce secteur en forte croissance (plus de 12% de croissance chaque année depuis 2014). L'ACN est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) et participe activement à ce titre aux travaux du CoFIS (Comité de filière des Industries de Sécurité). Par ailleurs, l'ACN est également membre fondateur de l'ECISO (European CyberSecurity Organisation).